

plus excellent, qu'on y a des droits plus incontestables et qu'on est porté à souhaiter sa jouissance par une inclination plus forte.

Or, vous savez de quel bien sont privées les âmes du Purgatoire. Ce bien, c'est Dieu lui-même, centre et plénitude de tout bien ; Dieu, qu'elles ont droit de posséder en vertu des mérites du Sang adorable de Jésus. Ces âmes ont vu sa beauté au moment du jugement, et elles en ont été éprises ; elles l'aiment incomparablement plus qu'on ne peut l'aimer sur la terre : et, dès lors, qui comprendra avec quelle véhémence de désirs elles se portent vers Lui et ce qu'elles souffrent d'en être repoussées ? car l'âme, dans le Purgatoire est poussée en deux sens différents : le besoin de sa nature l'élève vers Dieu et le poids de la Justice divine la fait retomber dans le lieu de l'expiation.

Ah ! donnez-moi une âme qui aime véritablement, et elle comprendra ce tourment d'une âme qui s'élançe vers Dieu pour se reposer en Lui, et qu'une force irrésistible repousse sans cesse !

Que dire en outre du feu qui tourmente les âmes du Purgatoire ? l'feu allumé et entretenu à cette fin par la Justice divine ; feu intelligent, actif, matériel : matériel pour brûler, spirituel pour torturer des esprits séparés de leurs corps ; feu qui les atteint, les enveloppe, les pénètre, s'acharne sur les âmes comme une proie qu'il dévore sans la consumer jamais ; feu tellement violent que tous les tourments ici-bas réunis ensemble n'égalertaient pas la plus légère atteinte de ce terrible agent de la vengeance divine.

Horribles sont donc les souffrances de ces âmes qui ne laissent pas cependant que d'adorer avec respect la volonté crucifiante du Seigneur et de baiser avec amour la main qui s'appesantit sur elles.

Qu'est-ce donc, ô Jésus, que le péché, pour que vous le punissiez si sévèrement dans ces âmes saintes ? et pourquoi le commettons-nous si facilement ?

Si nous pouvions savoir ce qu'on souffre en ce lieu d'expiation, plutôt que d'y passer une heure, nous embrasserions avec ardeur toutes les croix imaginables.

IV. — PRIERE

Mais, tout en prenant les moyens d'éviter le Purgatoire, ne privons pas les âmes qui y sont détenues des secours qu'elles réclament de notre charité. Sachons que, malgré leurs saintes dispositions, ce qu'elles endurent est sans mérite, parce que leurs souffrances sont des châtiments et non des satisfactions. Le Juge trois fois saint a réglé la mesure de leurs peines : elles ne changeront